

Les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans la Vienne

1. L'offre médico-sociale

Dans la Vienne, 67 places sont installées spécifiquement à destination des enfants avec TSA : 29 places en IME, 10 places en structure expérimentale et 28 places en SESSAD (soit 4% de l'offre MS pour enfants). Le taux d'équipement est de 0,7 place « autisme » pour 1000 enfants de moins de 20 ans.

Places installées pour enfants présentant un TSA, selon la catégorie d'ESMS et modalités d'accueil.

	Externat	Internat	Milieu ordinaire	Total	Part de places « autisme » dans l'offre MS pour enfants	Taux d'équipement en places « autisme »	Taux d'équipement régional
SESSAD			28	28	5%	0,3	0,2
IME	24	5		29	5%	0,3	0,3
Autres étab.			10	10	3%	0,1	0,1
Ensemble	24	5	38	67	4%	0,7	0,7

Sources : FINESS au 01/12/2016, Insee RP 2013

Le département s'est par ailleurs doté d'une unité d'enseignement en maternelle Autisme/TED (UEMA). Ouverte en 2016, elle accueille 6 élèves âgés de 3 à 6 ans, à l'école Maternelle Tony Lainé à Poitiers.

2. Les enfants avec un TSA accompagnés par le secteur médico-social

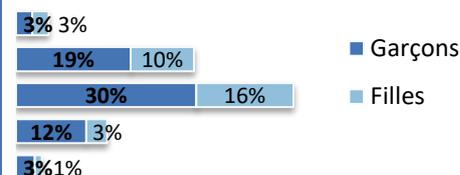
En 2014, sur le département, 260 enfants avec TSA¹ (131 avec un diagnostic de psychose infantile) ont pu être décrits avec l'enquête ES : 130 sont accueillis en établissement et 130 accompagnés par un SESSAD. Ils occupent 12% de l'offre MS pour enfants. Cette année-là, 13% des enfants avec TSA décrits sont accueillis sur une place déclarée spécifiquement dédiée à la prise en charge de ce handicap soit 33 enfants avec un diagnostic d'autisme.

L'enquête ES 2014 dans la Vienne : 94% des ESMS « Enfants » ont répondu à l'enquête ES « volet clientèle » et 99% des enfants déclarés présents au 31/12/2014 ont été décrits par les structures répondant (soit plus de 1500 enfants, pour un taux d'occupation des places installées déclarées de 105%).

Les caractéristiques d'âge et de sexe des enfants avec un TSA accompagnés

	Accueil en établissement		Accompagnement en SESSAD		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
0-5 ans		0%	14	11%	14	6%
6-10 ans	26	20%	50	38%	76	29%
11-15 ans	60	46%	60	46%	120	46%
16-19 ans	33	25%	6	5%	39	15%
20 et +	11	8%		0%	11	4%
Ensemble	130	100%	130	100%	260	100%

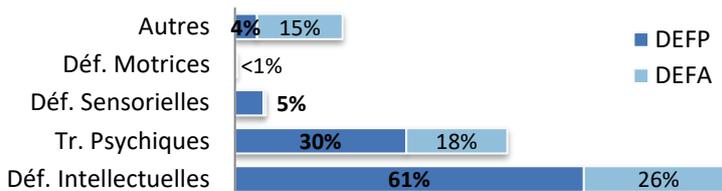
Les garçons avec un TSA sont sureprésentés, 66%, pour 34% de filles.



Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREA

Les déficiences principales (DEFP) et associées (DEFA) des enfants avec un TSA

	DEFP	DEFA
Déf. Intellectuelles	159	68
Tr. Psychiques	78	46
Déf. sensorielles	13	1
Déf. Motrices	-	1
Autres	10	39
Ensemble	260	155

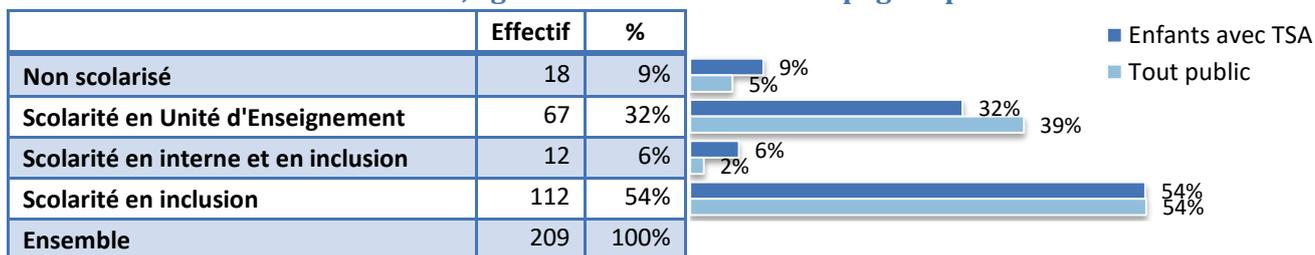


Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREA

¹ L'effectif inclut les enfants décrits avec une « psychose infantile ». En effet, dans la nomenclature de l'enquête ES concernant les pathologies, persiste ce diagnostic qui n'est pas reconnu par la CIM 10 et est jugé contestable par la HAS.

60% des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme cumulent au moins 2 déficiences. 87% présentent une déficience intellectuelle dont 5% un retard mental sévère à profond ; 48% présentent un trouble psychique dont 20%, en rapport avec des troubles psychiatriques graves.

Scolarité des enfants avec un TSA, âgés de 3 à 15 ans et accompagnés par le secteur médico-social.



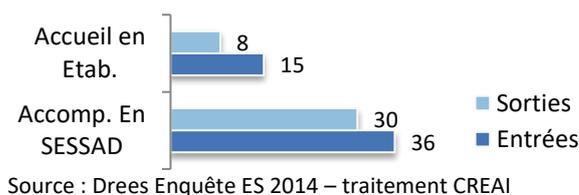
Source : Drees, enquête ES 2014 – traitement CREA

Dans la Vienne, 54% des enfants de 3 à 15 ans suivis avec un TSA bénéficient d'une scolarisation en milieu ordinaire dans les mêmes proportions que l'ensemble des enfants de 3-15 ans suivis. Le taux de non scolarisation est par ailleurs plus important chez les enfants avec un TSA (9% vs 5%).

Au-delà des élèves décrits par l'enquête ES, l'Éducation Nationale² recensait en 2015-2016, 81 élèves porteurs d'autisme/TED scolarisés en milieu ordinaire soit 5% des élèves en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire.

Les flux : entrées et sorties 2014

En 2014, 51 enfants avec TSA sont entrés en établissement ou service médico-social et 38 en sont sortis. En établissement comme en SESSAD, le nombre d'entrées est supérieur au nombre de sorties.



Source : Drees Enquête ES 2014 – traitement CREA

3. Les soins en psychiatrie

En 2015, selon les données sur les séjours hospitaliers en psychiatrie (RIM-P), 171 enfants de moins de 20 ans ont été suivis par le secteur sanitaire pour un syndrome d'autisme ou de troubles envahissants du développement :

- 61% en ambulatoire (CMP, CATTP, consultations externes...)
- 25% ont été pris en charge à temps partiel en hôpital de jour ou ateliers thérapeutiques.
- 15% ont été pris en charge à temps complet (hospitalisation à temps plein notamment)

☞ Au total, plus de 450 enfants de moins de 20 ans sont ainsi recensés sur le département à partir des données disponibles (Drees, enquête ES 2014 ; Enquête EN n°3 et 12, 2015 et RIM-P 2015). L'application de la prévalence des troubles envahissants du développement dont l'autisme énoncée par la HAS (1 pour 150 enfants de moins de 20 ans) conduit à une estimation 676 enfants pouvant être concernés.

Nombre d'enfants avec autisme ou autres TED identifié en Dordogne et estimation selon la prévalence HAS

	Effectif	%
Les suivis en pédopsychiatrie (0-19 ans)	171	38%
Les enfants accompagnés en ESMS	260	57%
Les élèves non suivis par le secteur médico-social	22	5%
Nombre d'enfants avec TSA recensé	453	100%
Estimation du nombre d'enfants autistes/TED (0-19 ans) selon la prévalence HAS (1/150)	676	

Sources : RIM-P 2015 ; Drees, enquête ES 2014 ; Enquête EN n°3 et 12, 2015 ; Insee RP 2013.

² Données sur la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap, issues des enquêtes EN n°3 et 12.